

# CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2023

## PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 1

**ADMINISTRATION  
GENERALE**

### **CRÉATION D'UN RELAIS POSTE COMMERCANT (RPC)**

La commune rappelle les discussions engagées depuis plusieurs mois au cours desquelles l'hypothèse de la transformation du bureau de poste actuel en relais poste commerçant a été évoquée.

En effet, comme cela a été dit et fait remonter de nombreuses fois, le fonctionnement actuel du bureau de poste (faibles horaires d'ouverture, irrégularité dans les jours d'ouverture, fermetures exceptionnelles et/ou inopinées...) ne satisfait ni la population ni la municipalité.

Considérant qu'un commerce a été identifié et est prêt pour accueillir ce relais poste commerçant à effet de la rentrée de septembre 2023,

Les services proposés par un relais poste commerçant sont :

- Les retraits (après avisage du destinataire) et dépôts de colis et courriers (lettres avec et sans suivi, lettres recommandées) qu'ils soient préaffranchis ou à affranchir sur place,
- Les affranchissements des lettres et colis,
- La vente de produits et de services : produits postaux du quotidien (carnets de timbres, enveloppes pré-timbrées, emballages colis ...), service de réexpédition du courrier.

Les horaires du relais poste commerçant seraient les mêmes que le commerce, ce qui élargirait fortement les horaires d'ouvertures.

Considérant la nécessité d'offrir à la population un service régulier pour le retrait du courrier, des colis, etc....

**Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :**

- **EMETTRE un avis favorable à la transformation du bureau de poste actuel en relais poste commerçant à effet de la rentrée de septembre 2023,**
- **AUTORISE Mme le Maire à mandater la poste pour créer un relais poste commerçant,**

- **AUTORISE Mme le Maire à signer tout document y afférent.**